



**Appel d'offres pilote pour le soutien aux
« Partenariats entre
groupes de chercheurs français et allemands »**

Conformément à la „Feuille de route“ du 6^{ème} conseil des ministres franco-allemands du 14 mars 2006 qui prévoit la création de « partenariats privilégiés entre groupes de chercheurs français et allemands », l'Université franco-allemande (UFA) publie le présent appel d'offres. L'appel d'offres vise notamment les coopérations déjà établies dans le cadre d'un cursus intégré ou au sein d'une formation doctorale structurée de l'UFA, ainsi que les *Laboratoires européens associés (LEA)* ainsi que toute autre coopération structurée procédant à la mise en place d'une structure commune.

Profil du programme

Ce programme s'adresse à des groupes de chercheurs français et allemands, qui entretiennent déjà des contacts scientifiques bien établis ou qui disposent d'une expérience commune de longue date en matière de coopération de recherche.¹

Le soutien concerne un projet scientifique qui sera élaboré et mis en œuvre conjointement par les deux partenaires de coopération. Cet appel d'offres est ouvert à toutes les thématiques ainsi qu'à toutes les disciplines.

L'objectif poursuivi est de mettre à disposition un instrument de soutien ouvert, utile à la communauté scientifique, et garantissant une interaction entre les partenaires du projet. Par conséquent, le soutien prévoit des aides à la mobilité pour les directeurs de projet, ainsi que des aides à la mobilité et des indemnités pour un séjour à l'étranger destinées aux post-docs et doctorants². Des aides aux frais d'infrastructure peuvent également être accordées. Les collaborations scientifiques ainsi soutenues permettront non seulement de favoriser l'excellence de la recherche, mais contribueront aussi à établir des partenariats solides et durables entre les institutions concernées.

¹ Pour les projets où les contacts de recherche restent à établir, l'UFA recommande de solliciter des aides financières auprès d'autres institutions, en particulier les aides offertes par PROCOPE. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès d'EGIDE, concernant les demandeurs français, et auprès du DAAD concernant les demandeurs allemands.

² Dans ce document, la forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne aussi bien les femmes que les hommes. Cette forme de présentation a été choisie en vue de garantir une meilleure lisibilité.

Candidatures

Peuvent être candidats à un soutien les équipes de recherche rattachées à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français ou allemand.

Durée et volume du soutien

Le montant de soutien maximum attribué par l'UFA s'élève à 300.000 Euros (100.000 Euros/par an). Après évaluation des résultats de recherche au terme de la 3^{ème} année, une quatrième année peut être accordée avec un financement supplémentaire jusqu'à la hauteur de 100.000 Euros. La durée maximale d'un projet est fixée à 4 ans. Au moins 50% des moyens accordés devront être attribués aux établissements d'enseignement supérieur impliqués dans la coopération.

Soutiens

A. Aides à la mobilité et indemnités pour un séjour à l'étranger :

1. Directeurs de projet

Soutien

Indemnité journalière pour un séjour inférieur à 14 jours maximum	100 Euros
Indemnité journalière pour un séjour inférieur à 29 jours	80 Euros
Versement unique d'un forfait mobilité par séjour	300 Euros

2. Post-docs

Soutien

Indemnité journalière pour un séjour inférieur à 14 jours maximum	100 Euros
Indemnité journalière pour un séjour inférieur à 29 jours	80 Euros
Indemnité d'expatriation, taux mensuel (pour un séjour à l'étranger d'une durée maximale de 12 mois)	2.250 Euros ³
Versement unique d'un forfait mobilité par séjour	300 Euros

3. Doctorants

Soutien

Indemnité journalière pour un séjour inférieur à 14 jours maximum	72 Euros
Indemnité journalière pour un séjour inférieur à 29 jours maximum	44 Euros
Indemnité d'expatriation, taux mensuel (pour un séjour à l'étranger d'une durée maximale de 12 mois)	1.300 Euros ⁴

³ Le soutien de l'UFA repose sur le caractère de subsidiarité. Il n'est pas cumulable avec d'autres soutiens de même nature. Par conséquent, il y a lieu d'engager en priorité des financements tiers. L'UFA se réserve le droit de procéder à une comparaison avec les autres bailleurs tiers.

⁴ Le soutien de l'UFA repose sur le caractère de subsidiarité. Il n'est pas cumulable. Par conséquent, il y a lieu d'engager en priorité des financements tiers. L'UFA se réserve le droit de procéder à une comparaison avec les autres bailleurs tiers.

Versement unique d'un forfait mobilité par séjour	250 Euros
---	-----------

En outre, une allocation pour jeune enfant, à hauteur de 250 Euros par mois, peut compléter l'indemnité d'expatriation mensuelle pour les doctorants et post-docs avec charge de famille.

B. Frais d'infrastructure

Le montant des frais supplémentaires induits par le partenariat pourra atteindre jusqu'à 25% du volume de soutien. Parmi les dépenses éligibles figurent l'accueil, le fonctionnement et les petits équipements de laboratoire.

Indications concernant les modalités de candidature

1^{ère} étape:

Les coopérations intéressées par cet appel d'offres doivent soumettre à l'UFA une lettre d'intention présentant une description commune succincte de leur projet (en français/allemand ou, le cas échéant, en anglais) pour le 16 avril 2007 au plus tard. Veuillez utiliser le formulaire (Lien) prévu à cet effet. Après une première sélection l'UFA publiera le 6 juillet 2007 le nombre de projets reçus, une liste de tous les projets retenus pour une deuxième sélection et indiquera également le nombre maximal de coopérations qu'elle pourra soutenir dans le cadre de cette édition.

2^{ème} étape:

Compte tenu de ces informations, les coopérations retenues à l'issue de cette première étape pourront confirmer leur demande commune à l'Université franco-allemande avant le 30 septembre 2007 sous forme d'un dossier de présentation bilingue (allemand/français ou, le cas échéant, en anglais). Veuillez utiliser exclusivement le formulaire de demande de l'UFA prévu à cet effet, disponible sur le site Internet de l'UFA (Lien). Les documents ou informations complémentaires peuvent être rédigés séparément.

Critères de l'appel d'offres - Evaluation

Les projets sont sélectionnés en fonction des critères suivants :

- qualité des groupes de recherche ;
- excellence scientifique et faisabilité du projet de recherche ;
- qualité de l'interaction scientifique existante entre les groupes de recherche (nécessité d'un programme commun de travail) ;
- niveau de structuration et expériences acquises au sein du dialogue scientifique franco-allemand ;
- perspectives de succès pour la mise en place d'une coopération solide et durable ;
- engagement financier propre des établissements impliqués et financements complémentaires obtenus.

L'expertise des demandes présentées est menée par une commission binationale d'évaluation mise en place par l'UFA, l'évaluation du côté français est assurée par l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Délais

1^{ère} étape:

Les descriptions de projets succincts doivent être adressées à l'UFA pour le 16 avril 2007 au plus tard.

2^{ème} étape :

Les demandes de soutien définitives munies des signatures des responsables du projet doivent être adressées à l'UFA pour le 30 septembre 2007 au plus tard, à l'attention de

**Monsieur le Président
de l'Université franco-allemande
Villa Europa
Kohlweg 7
D-66123 Saarbrücken**

Mot-clé : Partenariats privilégiés

Les demandes doivent également être adressées par voie électronique à bruckner@dfh-ufa.org ou honsdorf@dfh-ufa.org

Publication des résultats : janvier 2008.

Pour tous renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à

Madame Frédérique Genton
Courriel: genton@dfh-ufa.org
Tel.: +49 (0) 6 81 - 9 38 12 - 105
Fax: +49 (0) 6 81 - 9 38 12 - 119

ou

Monsieur Axel Honsdorf
Courriel: honsdorf@dfh-ufa.org
Tel.: +49 (0) 6 81 - 9 38 12 - 115
Fax: +49 (0) 6 81 - 9 38 12 - 119

ou

Madame Patricia Bruckner
Courriel: bruckner@dfh-ufa.org
Tel.: +49 (0) 6 81 - 9 38 12 - 116
Fax: +49 (0) 6 81 - 9 38 12 - 119

Il n'y a pas de droit acquis au soutien financier de l'UFA. Les recours auprès des tribunaux sont exclus.